




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-17954-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1374**

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : STADE CARCASSONNE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CLUB-HOUSE - APPROBATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, M. Robert FOUQUET à M. Maurice CHAZEAU, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Victor TONIN à M. Gerard DELOCHE

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.

13.01



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements
Département Constructions Neuves

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Francis TAULAN

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : STADE CARCASSONNE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CLUB-HOUSE - APPROBATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le complexe sportif Georges Carcassonne accueille tout au long de l'année de nombreuses associations sportives dont l'ASA, Aix Athlé Provence et très prochainement Voll'Aix qui remplacera l'AUC Volley qui a cessé toute activité.

L'AUC Volley ne possédait pas de local de vie. L'association Aix Athlé Provence est actuellement logée dans les locaux de la piscine Yves Blanc. Dès le commencement des travaux à venir de cet équipement, les locaux mis à disposition ne seront plus disponibles.

L'ASA, qui compte environ 500 adhérents, est installée dans un bâtiment vétuste et dispose d'un espace très réduit.

Afin de loger ces associations dans des conditions mieux adaptées à leurs besoins, il est prévu la construction d'un bâtiment comprenant :

- 1 club house de 90m², 1 bureau de 18m² et 1 local de rangement de 10m² pour chacun des 3 clubs,
- 1 salle de réunion commune de 100m²,
- 1 local de 15m² pour le rangement du matériel de la Direction des Sports,
- des sanitaires et douches communs pour le personnel des 3 clubs.

L'implantation de ce bâtiment est prévue dans l'espace situé entre la piste d'athlétisme et les terrains de football, dans le prolongement des vestiaires déjà existants.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le programme de l'opération tel que défini ci-dessus,

ADOPTER la fiche opérationnelle individualisée,

APPROUVER le coût global de l'opération de **1 016 600 euros TTC**,

CONFIER la maîtrise d'œuvre aux Services Techniques,

AUTORISER Madame le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à lancer la consultation,

AUTORISER Madame le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint Délégué aux Grands Travaux à signer tous les documents nécessaires aux demandes d'autorisation de construire,

AUTORISER Madame le Député-Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers, notamment le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional PACA, le CNDS, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,

DIRE que Monsieur Le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes,

DIRE que la dépense en résultant, pour les marchés d'études et de travaux, sera imputée au budget général de la Ville, sur les crédits qui seront inscrits aux budgets 2012 et 2013.

2011.1374 - STADE CARCASSONNE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT CLUB-HOUSE - APPROBATION DU PROGRAMME ET ADOPTION DE LA FICHE OPERATIONNELLE

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE DES
SERVICES TECHNIQUES
SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE DES
SERVICES TECHNIQUES
BÂTIMENTS ET GRANDS
EQUIPEMENTS

DEPARTEMENT
CONSTRUCTIONS NEUVES
Direction Travaux Spéciaux

Fiche opérationnelle individualisée

Intitulé : Construction d'un Club House au stade Carcassonne

Date ou période de la réalisation : 2012-2013

Demande de création inscrite au Conseil Municipal de : Novembre 2011

Désignation de la dépense	Montant € HT Fiche opérationnelle	Procédure
---------------------------	--------------------------------------	-----------

Services avant programmation

- Relevé géomètre	2 500	Marché A 9068
- Etudes géotechniques	4 000	Marché P 9006
Sous-total	6 500,00 €	

Fournitures et services pour la réalisation de l'opération

- Constat d'huissier d'affichage du PC	500	Art. 30 – Petit lot < 20%
- Bureau de contrôle technique	12 000	Marché P 9007
- CSPS	6 000	Marché A 7042
- Reprographie	1 000	Art. 30 – Petit lot < 20%
- Panneaux d'informations	8 000	Marché A 10061
- Economie de la construction	8 000	Marché P 10013
Sous total pour les services	35 500,00 €	

Travaux pour la réalisation de l'opération

- Travaux de construction du bâtiment, vrd, aménagements périphériques et raccordements	800 000	Marché à procédure adaptée
Sous total pour les travaux	800 000,00 €	

Pour information

- insertion légale	8 000 €	Pas de mise en concurrence
--------------------	---------	----------------------------

Montant total de l'opération prévisionnel

-Total	850 000 € h.t. 1 016 600 € t.t.c.	
--------	--	--

Estimation des coûts d'exploitation annuels

- Consommation fluides	6 000,00 €	
- Maintenance bâtiment	10 000,00 €	
- Provisions gros entretien / grosses réparations	8 000,00 €	
- Nettoyage et entretien des locaux	À charge de l'utilisateur	
- Personnel	À charge de l'utilisateur	
Total	24 000,00 €/an	

Les montants mentionnés sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans le cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.